



Grille de salaire

Par juline007

Bonjour, je démarre un emploi en service de santé interentreprises, qui dépend d'une convention collective.

Je découvre jours après jours des distensions : des salariés se sont montrés leurs fiches de paie, et elles ne sont pas du tout alignées en terme d'expériences et de responsabilités.

Je m'explique, les derniers arrivants sont mieux payés que les anciens, mais dans les anciens comme les nouveaux, les salaires sont différents. Pour ma part mon arrivée a été perturbante, au RDV final pour l'embauche sur skype, l'employeur avait oublié, j'ai du appeler la structure pour leur rappeler, et il s'est déjà vu bien raccourci et sans possibilité de réellement négocier, bien qu'il m'avait dit que le salaire annoncé comprenait mon ancienneté (ce que je voulais bien croire puisque supérieur au chiffre minimal de la convention collective) ils ont mis plusieurs semaines à me mettre la pression pour accepter le poste sans m'envoyer de promesse d'embauche, et quand elle est arrivée, j'ai pu annoncer mon changement de poste, après cela et alors que j'avais informée de mon indisponibilité pendant quelques semaines, en vacances, j'ai reçu un contrat et plusieurs relance pour la signature en quelques jours, que je ne pouvais pas faire, puisqu'en vacances sans beaucoup de réseau. A mon retour en France, je découvre que plusieurs mails insistaient, alors que j'avais reçu différents contrats, que le salaire, le lieu et la date d'embauche différaient de la promesse d'embauche... Après différents échanges pour comprendre, ils ont décalé mon entrée sans me laisser le choix, puis changé de lieu, avec mon accord cette fois ci, et modifié le salaire pour celui qui était convenu. Avec tout ces échanges et rectification en plus des différents contrats qu'ils avaient envoyés, sans m'avertir de modification, je n'ai pas prêté attention au fait que la clause d'ancienneté n'était pas mentionnée. N'étant pas obligatoire à priori, je m'étais simplement dit que je vérifierais sur la grille de salaire en interne, qui diffère de la convention collective, en faveur des salariés. Sauf que depuis mon entrée, je découvre que mon "parcours du combattant" est habituel dans cette structure, l'"oubli" de l'ancienneté également. Les salaires ne sont pas alignés, et les % d'augmentations ne sont pas refétés en fonction des modifications des minimum de la convention collective, puisque la base se situe un peu au dessus. Les augmentations salariales sont donc bien en deça, ce qui mène donc à une perte de pouvoir d'achat graduelle. De plus... nous n'avons aucune visibilité sur la grille de salaire, l'équipe RH s'en défend sur un principe de discrétion, afin d'éviter que les concurrents ne l'apprennent. Je sais d'ores et déjà que l'ancienneté n'est pas mentionnée sur la fiche de salaire, sa reprise pour les externes non plus, et n'ai aucun moyen de connaître la répartition. Enfin, j'ai appris, quelques jours avant la date de début de prise de poste, contrairement aux deux autres embauchés le même jour, qui eux l'ont appris lors de la prise de poste, que les organismes complémentaires et surcomplémentaires sont à déduire du salaire annoncé, car payé par les salariés sur leur versement et non pas par la boîte, et que le statut affilié cadre que nous avons reçu, non seulement ne mènera pas à un statut cadre, mais que le salaire donné n'est donc pas celui véritablement annoncé, et que cette manière aussi est habituelle. Malgré insistance de ma part, personne ne semble en mesure de m'annoncer le montant pris par ces organismes, ce qui fait que je reste dans le flou quand à mon salaire final... ! J'ai refusé actuellement de signer les documents des organismes complémentaires puisqu'on me demande de choisir entre plusieurs modalités de retraites notamment, sans que personne n'arrive à m'expliquer ces différences... Je reste donc dans le flou, quant aux salaires, au manque d'alignement, aux différences entre salariés, pour la prise d'ancienneté, sans fiche de poste ni grille de salaire... Est-ce normal ? Comment pouvoir développer une relation de confiance et repérer ce qui réside dans une opacité normale, ou ce qui semble parfois borderline côté juridique... ? Il y a par ailleurs d'autres points très obscurs que j'aborderai sur d'autres posts plus précis, désolée pour le pavé, mais je tenais à être exhaustive pour mieux faire comprendre la situation, merci, cordialement.